



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2004
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-neuvième session

28 février-11 mars 2005

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : bilan de l'intégration
d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes
dans les organismes des Nations Unies**

**Mesures prises et progrès réalisés pour ce qui est du suivi
et de la mise en œuvre de la quatrième Conférence
sur les femmes et de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité des sexes, développement et paix
pour le XXI^e siècle », s'agissant en particulier de l'adoption
par les organes et organismes des Nations Unies
d'une démarche tenant compte des spécificités**

Rapport du Secrétaire général

* E/CN.6/2005/1.



Résumé

Le présent rapport, qui fait suite à la résolution 48/4 de la Commission de la condition de la femme et à la résolution 59/168 de l'Assemblée générale, rend compte des progrès accomplis et des bonnes pratiques établies par les organes et organismes des Nations Unies dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des documents issus de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Se fondant sur les données communiquées par les organes et organismes des Nations Unies, le présent rapport analyse les efforts déployés par le système des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre au niveau national. Il contient des recommandations visant à renforcer cette mise en œuvre qui seront examinées par la Commission de la condition de la femme.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	3
II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre	6–57	4
A. Formulation des politiques et stratégies	6–7	4
B. Arrangements institutionnels	8–17	5
C. Programmes et activités opérationnelles	18–47	8
D. Entités des Nations Unies spécialisées dans la promotion de l'égalité entre les sexes	48–52	16
E. Collaboration interinstitutions	53–57	18
III. Obstacles et défis à relever	58–64	19
IV. Conclusions et recommandations	65–67	20

I. Introduction

1. Dans la Déclaration de Beijing, adoptée lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995, le système des Nations Unies était instamment prié de contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Ce Programme d'action soulignait que si l'on voulait en assurer l'application effective et appuyer les activités en faveur de la promotion de la femme entreprises aux niveaux national, sous-régional, régional et international, les organismes des Nations Unies devaient systématiquement et ostensiblement prendre en compte les sexospécificités, notamment pour le suivi et l'évaluation de l'ensemble de leurs politiques et programmes; et que la responsabilité de la mise en œuvre du Programme d'action et de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans ces politiques et programmes devait être assumée aux niveaux les plus élevés. Les commissions régionales de l'ONU devaient, dans le cadre de leurs mandats, encourager et aider les institutions nationales compétentes à appliquer le Programme d'action mondial et en suivre la réalisation.

2. Dans les documents issus de sa vingt-troisième session extraordinaire (résolution S-23/3 de l'Assemblée générale, annexe), l'Assemblée générale a invité les organismes des Nations Unies, de concert avec d'autres protagonistes, à appuyer les efforts des gouvernements et, le cas échéant, à élaborer leurs propres programmes complémentaires afin de parvenir à une application intégrale et efficace du Programme d'action. Le système des Nations Unies a en outre été prié d'aider les gouvernements, sur leur demande, à intégrer à leurs plans de développement national une perspective sexospécifique, à se doter de moyens institutionnels et à mettre au point des plans d'action nationaux, ou à poursuivre l'application de plans existants, ainsi que d'aider les organisations non gouvernementales, en particulier les organisations de femmes, à se doter des capacités leur permettant de favoriser, d'appliquer, d'évaluer et d'assurer le suivi du Programme d'action.

3. Dans sa résolution 59/168, l'Assemblée générale a demandé aux entités compétentes des Nations Unies, agissant dans le cadre de leurs mandats respectifs, de continuer à prendre des mesures concrètes pour assurer l'application intégrale et effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire. Elle a affirmé que, pour assurer la réalisation des objectifs stratégiques définis, les organismes des Nations Unies devaient continuer à promouvoir de façon claire et manifeste une politique active de prise en compte systématique des sexospécificités, en s'appuyant notamment sur les travaux de la Division de la promotion de la femme et du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme ainsi que sur les groupes, agents de liaison et spécialistes des questions d'égalité des sexes, avec le soutien actif de toutes les entités des Nations Unies, en veillant entre autres à ce que tous les fonctionnaires des Nations Unies, en particulier ceux qui travaillent sur le terrain, reçoivent une formation leur permettant d'intégrer le souci de l'égalité des sexes dans leurs activités, et notamment d'analyser l'effet des politiques sur les femmes, et que le suivi approprié soit mis en place.

4. Dans sa résolution 48/4, la Commission de la condition de la femme a prié le Secrétaire général d'inclure une évaluation de l'application de ladite résolution dans le rapport qu'il présenterait à la Commission à sa quarante-neuvième session. L'Assemblée générale, dans sa résolution 59/168, a prié le Secrétaire général de lui rendre compte chaque année, ainsi qu'au Conseil économique et social et à la

Commission de la condition de la femme, du suivi et de l'état d'avancement de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire, d'évaluer les progrès réalisés dans la prise en compte systématique de l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies, notamment en faisant état des réalisations marquantes, des enseignements tirés et des pratiques optimales, et de recommander de nouvelles mesures et stratégies concernant l'action future du système des Nations Unies.

5. Le présent rapport fait suite à ces résolutions et rend compte des réalisations et des bonnes pratiques des organes et organismes des Nations Unies s'agissant de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et notamment de l'adoption de politiques et stratégies soucieuses d'égalité des sexes, du renforcement des capacités du personnel et de la formulation d'outils et méthodologies sexospécifiques appuyant la mise en œuvre au niveau national. Il met en lumière les lacunes et les difficultés qui demeurent. Fondé sur les informations communiquées par des organes et organismes des Nations Unies, il ne vise pas à faire un tour d'horizon approfondi mais plutôt à donner des exemples illustrant ce que fait le système des Nations Unies¹. Il contient, pour examen par la Commission de la condition de la femme, des recommandations visant à renforcer la mise en œuvre au sein du système.

II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre

A. Formulation des politiques et stratégies

6. Depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la plupart des organes et organismes des Nations Unies ont formulé des politiques sur l'égalité des sexes et la promotion de la femme, dont bon nombre s'inspirent de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, mais aussi des documents adoptés en 2000 à l'issue de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui ont donné une nouvelle impulsion. Ces entités ont également insisté sur le fait que les conclusions concertées du Conseil économique et social 1997/2 sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, la Déclaration du Millénaire (2000) et la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité avaient facilité de nouveaux progrès. En 2001-2002, le Programme alimentaire mondial (PAM) a entrepris un examen et une évaluation intensives de ses engagements politiques à l'égard des femmes (1996-2001) et, sur la base des enseignements tirés, a mis au point son actuelle politique concernant la problématique hommes-femmes (2003-2007). Faisant fond des enseignements tirés de la mise en œuvre de sa stratégie pour l'intégration des femmes dans le secteur maritime (1988), l'Organisation maritime internationale a adopté le Programme d'action 1997-2001 pour l'égalité des chances et la promotion des femmes dans le secteur maritime.

7. Au cours de la dernière décennie, de nombreux organes et organismes des Nations Unies ont opté pour une approche plus globale pour parvenir à l'égalité des sexes, fondée sur l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes, qui demande l'adoption de politiques, procédures et programmes favorables à l'égalité des sexes. En juillet 2004, le Bureau de la coordination de l'aide humanitaire a lancé

sa politique et son plan d'action pour la prise en compte des sexospécificités en vue d'orienter les efforts visant à intégrer une perspective sexospécifique aux activités de sensibilisation aux problèmes humanitaires, de gestion de l'information en la matière, de formulation des politiques, de coordination de l'action humanitaire et de mobilisation des ressources humanitaires. En 2002, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a adopté une stratégie soucieuse de l'égalité des sexes donnant la priorité à la mise en place d'un réseau de responsables de l'égalité des sexes dans tous les services; au recensement des besoins en matière de formation; à la prise en compte des sexospécificités dans l'établissement des programmes de réunions, le filtrage des projets, l'élaboration des plans de travail individuels et collectifs; ainsi qu'au suivi des progrès accomplis. Le Bureau international du Travail a indiqué que tous ses bureaux régionaux avaient adopté des politiques d'égalité des sexes et des stratégies de prise en compte des sexospécificités, dont les plus récentes sont la politique et la stratégie de la région asiatique (2004-2007), qui contiennent des indicateurs et des objectifs détaillés ainsi qu'un budget approuvé de mise en œuvre. De même, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) formule actuellement une politique de prise en compte de l'égalité des sexes qui devrait être introduite lors du premier semestre de 2005. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a mis à l'essai dans 14 pays une méthodologie pilote sur l'âge et les sexospécificités sur laquelle il fera fond pour formuler sa politique d'égalité des sexes.

B. Arrangements institutionnels

8. Les divers organes et organismes ont mis au point des mécanismes institutionnels devant faciliter la mise en œuvre effective. Au nombre des mécanismes stratégiques figurent : la création de services et de groupes de contact spécialisés dans l'égalité des sexes; le renforcement des capacités du personnel; la formulation et l'utilisation de méthodologies et d'instruments; et la mise en place de mécanisme de suivi, d'évaluation et de responsabilisation.

9. Les diverses entités spécialisées dans l'égalité des sexes au sein des organes et organismes améliorent considérablement la façon dont ces derniers prennent en compte les sexospécificités et promeuvent les échanges de données d'expérience et de bonnes pratiques par le biais de l'établissement de réseaux. En 1999, le programme sur les femmes et l'habitat du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), opérationnel depuis 1991, a fusionné avec le Groupe de la condition de la femme pour former l'actuel service chargé des questions de parité des sexes. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a créé une équipe de travail sur l'égalité des sexes chargée d'examiner les moyens d'améliorer sa manière d'aborder la question. En 2003, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a créé son centre pour les femmes.

10. Des réseaux de groupes de contact spécialisés dans l'égalité des sexes ont apporté leur aide à plusieurs entités. À titre d'exemple, l'équipe chargée de veiller à la prise en compte des sexospécificités au sein du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est appuyée par un réseau mondial qui comporte 134 responsables de l'intégration de la parité des sexes dans des bureaux de pays et 20 Volontaires des Nations Unies spécialisés dans l'égalité des sexes. De même, le réseau de groupes de contact spécialisés dans l'égalité des sexes de l'Organisation

internationale pour les migrations (OIM) prend activement part à 90 des 200 missions sur le terrain et a créé un groupe de travail sur les questions d'égalité des sexes au siège. Le Département des opérations de maintien de la paix a nommé un conseiller sur la problématique hommes-femmes au Siège et créé des postes de conseiller en la matière pour 10 de ses 17 opérations de maintien de la paix, y compris la mission avancée au Soudan, pour laquelle le Département des affaires politiques reste le chef de file.

11. La plupart des organes et organismes des Nations Unies ont mis au point et organisé des stages de formation visant à sensibiliser leur personnel et leurs partenaires, tant au siège que sur le terrain, à la question de l'égalité des sexes. En janvier 2004, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a organisé son premier atelier de formation en la matière à l'intention des groupes de contact spécialisés dans l'égalité des sexes en poste au siège et dans les bureaux extérieurs. L'Union internationale des télécommunications (UIT) a organisé plusieurs ateliers de renforcement des capacités afin d'aider le personnel se trouvant au siège à adopter une démarche soucieuse d'égalité des sexes. Pour renforcer ses capacités institutionnelles et faciliter son évolution, le PNUD a dispensé une formation à ses responsables de haut niveau de manière à s'assurer qu'il existait au sein des équipes des experts de l'égalité des sexes. Le PAM a intégré son programme de renforcement des engagements en faveur des femmes à certains autres de ses programmes de formation. L'Organisation maritime Internationale (OMI) a organisé une série d'ateliers sur les méthodes de planification en matière d'égalité des sexes.

12. D'autres entités ont aussi pris des mesures pour renforcer leurs capacités institutionnelles. À titre d'exemple, le Département des affaires de désarmement a organisé une table ronde sur le renforcement de l'efficacité du désarmement et l'action conjointe que pouvaient mener les hommes et les femmes en la matière. En mai 2004, le Département des affaires politiques a organisé une réunion sur les interventions sur le terrain au cours de laquelle des représentants spéciaux du Secrétaire général ont examiné les progrès accomplis et les défis à relever s'agissant de la prise en compte de l'égalité des sexes dans leurs activités.

13. Pour rendre plus effectifs les programmes de renforcement des capacités, les divers organes et organismes ont mis au point toute une série de méthodes et d'instruments concernant notamment la prise en compte de l'égalité des sexes. À titre d'exemple, le Département des affaires de désarmement, le Service de la lutte antimines de l'ONU et d'autres membres du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines ont formulé des directives visant à intégrer une démarche soucieuse d'égalité des sexes dans les programmes de lutte antimines. Une récente initiative du Département des opérations de maintien de la paix a consisté à établir un dossier d'information sur la parité des sexes dans les missions de maintien de la paix afin de faciliter la formation du personnel de maintien de la paix, tant civil que militaire.

14. Des efforts ont également été déployés pour intégrer des perspectives sexospécifiques dans les instruments existants. À titre d'exemple, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a veillé à ce que son Manuel des principes et procédures de programmation ainsi que son Manuel de formation à la programmation se fondent sur une démarche soucieuse d'égalité des sexes. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le

Programme alimentaire mondial (PAM) ont collaboré à la mise au point de directives qui intègrent une analyse des sexospécificités à leurs programmes de secours d'urgence et de relèvement.

15. Un certain nombre d'organes et d'organismes ont pris des mesures pour intégrer des perspectives sexospécifiques dans leur planification et budgétisation axées sur les résultats, afin de faciliter le suivi et l'évaluation des activités menées dans le cadre de programmes sexospécifiques et de promouvoir la responsabilisation. Au sein du Secrétariat, des perspectives sexospécifiques ont été incluses dans les instructions établies par le Département de la gestion pour les budgets-programmes, à compter de l'exercice biennal 2000-2001. Dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/59/69), l'évaluation de l'égalité des sexes à laquelle a procédé le Bureau des services de contrôle interne a été examinée. Sur 26 programmes, huit comptaient dans tous leurs sous-programmes un élément sexospécificités au nombre des réalisations escomptées et neuf contenaient des réalisations dans certains de leurs sous-programmes. Sur 133 sous-programmes, 39 % faisaient explicitement référence aux sexospécificités dans au moins une des réalisations escomptées. Les budgets-programmes du Département des affaires de désarmement pour les exercices biennaux 2004-2005 et 2006-2007 comportent, à titre d'exemple, une réalisation escomptée liée à la prise en compte de l'égalité des sexes au titre de chacun de leurs sous-programmes.

16. Plusieurs organes et organismes ont utilisé d'autres mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre, telles que des enquêtes internes, des examens, des évaluations, des audits et des rapports annuels. À titre d'exemple, l'OIT a depuis 2001, procédé à 20 audits participatifs de ses programmes portant sur la prise en compte des sexospécificités au siège et dans les régions et fait actuellement réaliser des audits en matière d'égalité des sexes pour ses partenaires – gouvernements, organisations patronales et syndicats. D'après une enquête initiale effectuée en 2003 par le Fonds international pour le développement agricole, 80 % de ses documents sur les stratégies et les débouchés nationaux traitaient de questions relatives à l'égalité des sexes et 70 % des plans de travail et budgets annuels des projets du Fonds ont consacré des ressources humaines et financières à des activités sexospécifiques. Il ressort des rapports annuels orientés sur les résultats de 2001 et 2002 que le PNUD s'attachait davantage à promouvoir l'égalité des sexes, tant du point de vue du nombre de pays établissant des rapports que de celui de la portée des activités. En 2004, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a fait de l'étude d'impact sur l'égalité entre hommes et femmes un élément intégrant de la planification, de la gestion et de l'évaluation des projets, stipulant que tous les projets de financement devraient expliquer comment il serait tenu compte des priorités des hommes et des femmes. Les membres du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social veillent à ce qu'une perspective sexospécifique soit intégrée aux travaux de l'Institut, incitant ainsi vivement les coordonnateurs des travaux de recherche à soulever des questions relatives à l'égalité des sexes dans leurs domaines respectifs.

17. Plusieurs organes et organismes ont constaté que la volonté politique et la responsabilisation, en particulier au plus haut niveau, jouent un rôle important dans la mise en œuvre du Plan d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire. Certains d'entre eux ont souligné qu'il importait de faire une

place à l'égalité des sexes dans les profils d'emploi et les plans de travail et de tenir compte des résultats obtenus en la matière dans l'évaluation du personnel. À titre d'exemple, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a mis au point des directives concernant le rôle et les responsabilités des coordonnateurs humanitaires pour ce qui est de l'intégration de l'égalité des sexes dans les activités menées au niveau des pays.

C. Programmes et activités opérationnelles

18. Depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, l'égalité des sexes est de plus en plus inscrite dans les programmes et les activités opérationnelles du système des Nations Unies. La mise en œuvre des 12 domaines critiques a progressé, quoique de façon inégale. La notion d'égalité des sexes s'impose de plus en plus dans les domaines de la paix et la sécurité, de l'aide humanitaire et de la reconstruction, des technologies de l'information et de la communication, de la lutte contre le VIH/sida et du trafic des êtres humains.

19. Des activités très variées ont été mises en œuvre dans le cadre de l'exécution des programmes par des entités des Nations Unies, que ce soit au siège ou sur le terrain. Elles ont concerné l'appui au réaménagement des lois, à l'élaboration des politiques et à la planification et à l'exécution des programmes. Les entités des Nations Unies ont soutenu le renforcement des capacités nationales d'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques et les programmes nationaux grâce à des initiatives de formation, la fourniture de directives et de manuels et l'assistance technique. La participation des femmes aux processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions a été soutenue. Les entités des Nations Unies ont aussi soutenu les efforts déployés par les gouvernements pour faire œuvre de sensibilisation, notamment mobiliser l'opinion publique en élaborant des études sexospécifiques, organisant des conférences, des ateliers et des séminaires, offrant une formation, recueillant et diffusant des statistiques ventilées par sexe et mettant en commun et diffusant l'information. Elles ont également directement aidé des groupes confrontés à des défis particuliers.

20. Les entités des Nations Unies ont fait des efforts considérables pour donner une dimension sexospécifique aux actions d'appui aux programmes menés par les gouvernements au niveau national. C'est ainsi que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en collaboration avec les gouvernements, a créé des mécanismes nationaux pour surveiller et réduire la violence sexiste. Le PNUD a aidé plus de 40 pays à lancer des initiatives pour l'élaboration de budgets tenant compte de l'égalité des sexes. En Mongolie, il a favorisé des actions visant à revoir, au niveau national, les budgets, politiques macroéconomiques et documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté du point de vue de l'égalité des sexes. Dans certaines missions de maintien de la paix telles que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), des spécialistes de la condition féminine ont joué un rôle important en apportant un appui technique et contribuant à la prise en compte de l'égalité des sexes dans l'élaboration de nouvelles constitutions et de nouvelles lois, notamment sur l'égalité des sexes.

21. Plusieurs entités ont plaidé de diverses manières la cause de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme. Le PNUD, le FNUAP et le Fonds de développement

des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) ont joué un rôle important en prônant l'égalité des sexes dans les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), les objectifs du Millénaire pour le développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, et notamment en créant des groupes thématiques sur l'égalité des sexes. En février 2004, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a lancé une nouvelle initiative commune dénommée Coalition mondiale sur les femmes et le sida, qui vise quatre objectifs particuliers : a) mieux faire connaître les problèmes liés aux femmes, aux fillettes et au sida; b) favoriser les mesures permettant de faire face à ces problèmes; c) faciliter la coopération à tous les niveaux; et d) renforcer les mesures qui aboutiront à des améliorations tangibles et mesurables de la condition de la femme et de la fillette². Dans le cadre de son initiative pour le relèvement et la reconstruction du secteur industriel à l'issue des crises, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a favorisé le développement de l'activité économique des femmes dans divers pays dont l'Afghanistan, le Burundi, l'Iraq, la République démocratique du Congo et le Soudan.

22. ONUSIDA a lancé, en collaboration avec le FNUAP, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une initiative sur la prévention du VIH tenant compte des différences entre les sexes. Cette initiative, destinée aux adolescents de 10 à 14 ans, était centrée sur le processus de socialisation qui fragilise les filles face au VIH. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme a appuyé l'élaboration de lois sur les droits des femmes, notamment l'élimination de la discrimination, de la violence dans la famille et de la traite des femmes et la promotion de la participation des femmes à la vie politique, et a fait bénéficier les ONG spécialisées dans la défense des droits fondamentaux des femmes d'une formation. Dans le cadre de ses activités de formation dans le domaine de la paix et de la sécurité, la Division de l'administration publique et de la gestion du développement du Département des affaires économiques et sociales s'est intéressée à l'égalité des sexes dans les programmes d'appui à la paix et de développement après les conflits.

23. Plusieurs entités ont tout particulièrement prôné la participation des femmes aux processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions. Le Département des affaires de désarmement a mis en place une base de données étoffée sur les femmes et les organisations de femmes spécialisées dans les questions de sécurité et de désarmement en vue de renforcer la participation des femmes aux conférences et autres manifestations. Le Bureau du Représentant personnel du Secrétaire général pour le sud du Liban a mis en relief les avantages de la participation des femmes aux campagnes de sensibilisation aux mines et les a encouragées à y prendre part activement. L'Organisation maritime internationale (OMI) a permis aux femmes de bénéficier d'une formation maritime spécialisée grâce à l'octroi de bourses d'études, l'objectif étant de promouvoir leur participation aux activités maritimes, d'accroître l'emploi des femmes dans ce secteur et d'améliorer la proportion de femmes occupant des postes de haut niveau.

24. Les commissions régionales de l'ONU ont joué un rôle de premier plan dans l'appui aux efforts déployés par les États Membres dans les différentes régions. Elles ont notamment aidé au renforcement des mécanismes nationaux de promotion de la femme. La CESA, par exemple, a encouragé les pays de la région à créer des mécanismes nationaux permanents pour l'égalité des sexes et aidé les

gouvernements à élaborer des stratégies, des plans et des programmes régionaux et nationaux d'autonomisation et de promotion de la femme. Dans le cadre de l'appui accordé aux États Membres pour le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a élaboré un ensemble d'instruments conçus essentiellement pour le suivi et l'évaluation de l'égalité des sexes. Ces instruments sont utilisés par 18 pays de la région. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a organisé en collaboration avec le Gouvernement de la République de Corée une réunion régionale des mécanismes nationaux. Des recommandations ont été adoptées à cette occasion afin d'orienter les pays dans leurs activités de suivi. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a mis en place un projet sur le renforcement des capacités des mécanismes nationaux de gouvernance. Les commissions régionales ont également organisé des conférences préparatoires régionales de l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing.

25. Les programmes d'assistance technique mis en place par le système des Nations Unies en faveur des femmes et des fillettes ont couvert un large éventail de questions. Certaines activités ont porté sur la démarginalisation économique des femmes alors que d'autres ont concerné plus particulièrement les femmes vulnérables. Ainsi, le FIDA a appuyé le développement de la microentreprise féminine et l'accès aux services financiers en milieu rural. Les structures communautaires préscolaires créées par les Volontaires des Nations Unies au Niger ont permis d'alléger la charge de travail des femmes et des fillettes, d'améliorer le taux de scolarisation des petites filles et d'offrir aux femmes de nouvelles possibilités de travail productif. L'ONUDI a mis en place des programmes de mise en valeur des compétences techniques et administratives à l'intention des femmes travaillant dans l'industrie alimentaire et les textiles.

26. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a mis en œuvre des programmes en faveur des femmes vulnérables dans le cadre de la lutte contre le déversement de mercure et les menaces que posent les polluants organiques persistants. À la faveur de son programme spécial pour la sécurité alimentaire, la FAO a exécuté des projets dans 100 pays. Elle a par exemple fourni une assistance aux veuves de guerre en Iraq dans les domaines de la production maraîchère, de l'aviculture et de l'élevage de petits ruminants. Au Viet Nam, les Volontaires des Nations Unies ont promu des initiatives visant à améliorer les revenus des jeunes défavorisés, notamment des filles. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a élaboré un programme concernant la traite des mineurs et des jeunes femmes du Nigéria qui sont envoyés en Italie à des fins d'exploitation sexuelle. Ce programme, qui a été conçu par les femmes pour les femmes, a été mené à bien par des ONG locales au Nigéria. L'accroissement tangible du nombre de femmes atteintes du cancer (du col de l'utérus, du sein ou de l'ovaire) a conduit l'AIEA à élaborer un programme d'action sur le traitement du cancer dont l'objectif est la détection précoce du cancer chez les femmes et la mise en place de stratégies thérapeutiques et d'activités de sensibilisation.

27. Le FNUAP a commencé en 1995 à soulever la question des effets nocifs des mutilations génitales féminines et de l'excision auprès de la Sabinu Elders Association du district de Kapchorwa en Ouganda. En deux ans, ces pratiques ont chuté de 36 %. Au Mali, en Équateur, en Jamaïque et au Yémen, les Volontaires des

Nations Unies ont animé des ateliers sur les rôles des femmes dans l'utilisation et la protection de l'environnement. Le HCR a, quant à lui, plaidé en faveur de la représentation et de la participation active des réfugiées et des femmes déplacées aux processus de paix au Burundi, au Rwanda et en Somalie.

28. Les entités des Nations Unies ont mené des activités dans les domaines du renforcement des capacités et de la sensibilisation et organisé des ateliers de formation destinés aux fonctionnaires des ministères des finances et de la planification, statisticiens, comptables nationaux, analystes des politiques, membres de conseils nationaux de lutte contre le sida, personnels soignants et responsables de soins de santé, agents du maintien de la paix, personnels judiciaires et agents de la force publique, médias, éditeurs, associations masculines, militaires, universitaires, associations et réseaux de femmes et organisations religieuses. C'est ainsi que l'UNRWA a créé 64 centres de programmes pour femmes qui mènent des actions de sensibilisation dans les camps de réfugiés dans les domaines de la santé, du VIH/sida, de la pauvreté, de l'environnement et de l'égalité des sexes. La Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) a donné des conseils et dispensé des formations à des organisations féminines et les a aidées à créer des réseaux et des tribunes pour discuter de la politique d'égalité des sexes dans les institutions publiques et établir des consensus sur cette question. Le FNUAP a organisé au Paraguay des ateliers sur la santé en matière de sexualité et de reproduction et l'égalité des sexes, qui ont été suivis par 15 000 militaires de sexe masculin. L'OMI a organisé des séminaires de sensibilisation en partenariat avec des établissements universitaires, dont l'École arabe des sciences, des techniques et du transport maritime, afin de mieux faire connaître le rôle des femmes dans l'industrie maritime.

29. Un grand nombre d'instruments et de méthodes ont été élaborés et utilisés à l'occasion de ces cycles de formation. L'UNICEF a apporté son concours à l'élaboration d'un guide sur les matériaux didactiques soucieux de l'égalité des sexes à l'usage des éditeurs de manuels et des écrivains indonésiens. Pour faciliter la prise en compte de l'égalité des sexes, le FNUAP a élaboré et mis à l'essai un certain nombre de principes généraux progressifs destinés aux personnels soignants et responsables de soins de santé. Ces principes portent sur le traitement de la violence sexiste, notamment les violences sexuelles dont sont victimes des enfants, la violence dans la famille, le viol et les actes de violence sexuelle. La Commission économique pour l'Afrique prépare actuellement un guide sur la prise en compte de l'égalité des sexes et de la production des ménages dans les stratégies de lutte contre la pauvreté en Afrique, en vue d'améliorer les compétences des statisticiens, des comptables nationaux et des analystes politiques en matière de collecte, d'analyse et d'intégration de données ventilées par sexe dans les instruments de planification nationale. L'UNESCO a élaboré des directives pour la préparation de plans de mise en œuvre de « L'éducation pour tous » tenant compte de l'égalité des sexes et les a largement diffusées en Asie et dans le Pacifique, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'OMS a pour sa part élaboré des guides à l'intention des personnels soignants et des éducateurs sanitaires en vue de les aider à mieux prendre en charge les adolescents de sexe masculin au moyen d'arguments sur la masculinité et les relations entre les sexes et sur diverses questions de santé.

30. Un certain nombre d'entités ont aidé les États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes à s'acquitter de leurs obligations en ce qui concerne l'établissement des rapports et

l'application de la Convention elle-même. C'est ainsi que le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BAGNUBIS) a fourni une assistance technique à la Guinée-Bissau pour l'établissement et la présentation de son premier rapport.

31. Pour sensibiliser un large éventail d'acteurs du développement à l'égalité des sexes, les entités des Nations Unies ont organisé des conférences, ateliers et séminaires s'adressant à des publics allant de hauts fonctionnaires gouvernementaux et de l'ONU à des membres de la société civile, en passant par des organisations de femmes. Certaines manifestations ont été consacrées à l'égalité des sexes. Ainsi, en 2004, le PNUE a organisé un séminaire consultatif sur les femmes portant sur les nouveaux problèmes se posant dans le cadre de l'application du Programme d'action de Beijing. En 1998, ONU-Habitat, le PNUD, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) ont organisé conjointement à Kigali une consultation internationale sur les droits fonciers et de propriété des femmes lors des conflits et de la phase de reconstruction. En collaboration avec les autorités tadjikes, l'UNESCO a organisé une conférence sur le dialogue interculturel en Asie centrale, qui a souligné le rôle actif joué par les femmes dans l'établissement et la promotion d'un dialogue interculturel et de la paix en Asie centrale. En mars 2003, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a organisé la deuxième Conférence sur le rôle des femmes dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie.

32. Il a également été question des sexospécificités dans d'autres manifestations. Le Département des affaires de désarmement a pris en compte les sexospécificités lors de conférences sur le commerce illicite des armes légères, notamment une conférence tenue en Égypte en 2003, qui a consacré une bonne partie de ses débats aux femmes, à la paix et à la sécurité dans le cadre du désarmement. Le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales a fait une présentation sur l'incidence des services de microfinancement sur les clients pauvres et l'égalité des sexes lors d'une consultation multipartite sur le Consensus de Monterrey, tenue au Mali en 2004.

33. Les engagements pris par les pays en faveur de l'application de la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement, et du suivi des progrès réalisés sur la voie de l'égalité des sexes ont permis d'appeler davantage l'attention des entités des Nations Unies sur la collecte et l'analyse de données prenant en compte les disparités entre les sexes et les indicateurs tenant compte des sexospécificités. La Commission économique pour l'Europe a aidé les États Membres d'Asie centrale à renforcer les capacités de leurs bureaux de statistiques et à améliorer la concertation entre les utilisateurs et les statisticiens. La Commission économique pour l'Afrique a mis au point un indice africain pour la femme et le développement, qui permet de mesurer l'écart entre la condition de la femme et celle de l'homme et d'évaluer les progrès réalisés par les gouvernements dans l'application de leurs politiques en faveur des femmes. L'UNICEF a montré la voie pour ce qui est de l'élaboration de nouveaux indicateurs dans le domaine de la protection infantile, en axant son action sur la prévention du mariage précoce et sur la mutilation génitale féminine. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a élaboré des formules pour l'établissement des rapports qui devraient faciliter la collecte de données ventilées par sexe.

34. Certaines entités ont mis au point des bases de données statistiques complètes avec des données ventilées par sexe, notamment la Banque mondiale pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et le PNUD, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe, pour la région de l'Europe. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a mis au point un système intégré d'indicateurs sur les femmes, permettant d'avoir accès à 22 profils de pays, par exemple sur la population, la fécondité, les ménages et la famille, l'éducation, l'emploi et les revenus, la pauvreté, la santé et la participation à la vie politique³.

35. L'importance du renforcement des capacités pour la collecte, l'utilisation et l'analyse des données ventilées par sexe a été soulignée par plusieurs entités. La FAO a formé, à l'échelon national, des statisticiens de l'agriculture à la collecte de données sur la participation des femmes et des hommes au développement agricole et rural. En collaboration avec la Banque asiatique de développement, la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique a organisé des ateliers en vue de souligner l'importance des statistiques sociales et ventilées par sexe, s'agissant en particulier du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement.

36. Le PNUD a indiqué que l'appui fourni par les entités des Nations Unies à la collecte et à l'analyse de données à l'échelon national avait permis d'élaborer des bilans communs de pays, des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, des rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement et des rapports nationaux sur le développement humain tenant davantage compte des sexes. En outre, le rapport 2004 du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale sur les progrès réalisés dans l'application des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté a révélé que les données ventilées par sexe et par groupe social étaient plus couramment utilisées pour le suivi de l'application des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, même s'il convenait d'améliorer encore la qualité des données. Il convient de redoubler d'efforts pour garantir l'accès à des statistiques et indicateurs ventilés par sexe dans des domaines tels que la pauvreté, l'énergie, l'eau, le VIH/sida, les TIC et l'économie.

37. Nombre d'entités des Nations Unies ont effectué des recherches et établi des rapports axés sur les femmes et les fillettes et intégré la problématique hommes-femmes dans leur documentation et leurs recherches générales. L'Université des Nations Unies a réalisé des études sur les femmes et les enfants dans la consolidation de la paix après un conflit, la traite des femmes et des fillettes et le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles. Elle s'est également employée à intégrer la problématique hommes-femmes dans les projets de recherche sur l'inégalité et les structures sociales dans les pays en transition, et sur les réfugiés et le déplacement forcé.

38. Un nombre croissant d'études liées aux sexes dans divers domaines est désormais disponible. En 2004, le PNUE a publié un document sur les femmes et l'environnement, qui mettait en évidence l'intérêt de la participation des femmes à l'élaboration des politiques environnementales et comprenait des directives détaillées sur l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans la gestion des ressources en eau, la préservation de la diversité biologique et la lutte contre la désertification. En s'appuyant sur l'enquête internationale sur les victimes de la criminalité, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a réalisé une étude comparative sur la violence sexiste dans

plus de 70 pays. La Commission économique pour l'Europe a établi des profils de pays sur le secteur du logement, y compris une analyse de l'incidence des mauvaises conditions de logement sur les femmes, en particulier les ménages dirigés par une femme ou les mères célibataires. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a établi un document définissant sa position intitulé « Roads towards Gender Equality » (Sur la voie de l'égalité des sexes) dans lequel étaient examinés les facteurs socioéconomiques ayant une incidence sur l'accès des femmes aux ressources productives ainsi que sur l'utilisation et le contrôle qu'elles exercent sur ces ressources, et qui entravent l'accès des femmes au marché du travail et à un revenu. Le Centre CNUCED/OMC du commerce international a réalisé une étude sur le rôle des femmes palestiniennes dans le secteur de la floriculture (1998), qui a permis de déterminer dans quelle mesure les facteurs sexospécifiques définissaient la façon dont ces femmes perçoivent et expriment leurs besoins en matière de développement et dont elles participent aux activités de développement. Le Bureau des affaires juridiques a publié un ouvrage intitulé « Traités multilatéraux : pour une participation universelle : les droits de la femme et de l'enfant ».

39. L'OMS a lancé l'Initiative de recherche sur les violences sexuelles dans le but de constituer un réseau d'individus expérimentés et déterminés composé de chercheurs, de décideurs, de militants et d'autres participants pour faire en sorte que l'on aborde les violences sexuelles sous un angle pluridisciplinaire et multiculturel.

40. L'OIT a intégré la problématique hommes-femmes dans son *Rapport sur le travail dans le monde*. Rares sont les autres entités qui ont intégré cette problématique dans leurs rapports phares. La revue *Afrique renouveau*, publiée par le Département de l'information, a fait figurer des articles sur la promotion de la femme en Afrique.

41. Le réseau des centres d'information des Nations Unies a joué un rôle important aux échelons régional et national en faisant traduire des documents dans les langues locales, promouvant d'importantes publications des Nations Unies sur les femmes et diffusant des informations aux médias. Il a également fourni une aide décisive en matière d'information aux organismes des Nations Unies lors de la célébration annuelle de la Journée internationale de la femme et de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

42. Le Département de l'information a fait œuvre de sensibilisation à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes grâce à des publications et des produits en ligne et audiovisuels novateurs. Les pages Web interactives du CyberSchoolBus consacrées à la Journée internationale de la femme ont permis à des jeunes des deux sexes de mettre en vedette des femmes et des fillettes qui les avaient inspirés. Des documentaires télévisés spéciaux, produits à l'intention des jeunes dans le cadre du programme Les Nations Unies travaillent pour tous, ont appelé l'attention sur le sort des jeunes femmes autochtones et des femmes victimes des mines terrestres. Le Département a également intégré la problématique hommes-femmes dans des documents de presse et les messages publiés à l'occasion de grandes réunions et conférences au sommet et de divers événements, tels que le Sommet mondial pour le développement durable, l'Année internationale de l'eau douce, le Sommet mondial sur la société de l'information, les réunions de l'Instance permanente sur les questions autochtones, et des sessions annuelles de la Commission du développement durable.

43. Un nombre important d'entités des Nations Unies ont eu recours à des campagnes médiatiques et aux TIC pour promouvoir l'égalité des sexes et la condition de la femme. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a lancé des campagnes dans les médias pour appeler l'attention sur l'égalité des sexes et améliorer l'image de la femme dans la société. Le Réseau régional intégré d'information, un service indépendant de nouvelles humanitaires, fonctionnant sous les auspices du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et couvrant 46 pays d'Afrique subsaharienne et 8 pays d'Asie centrale, a périodiquement relaté des histoires sur les femmes et un certain nombre de questions vues par les femmes⁴. Les bureaux du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont utilisé la radio et la télévision pour sensibiliser aux droits de la femme, y compris à la violence à l'égard des femmes. La Division de l'administration publique et de la gestion du développement du Département des affaires économiques et sociales a créé un portail sur la consolidation de la paix, un site Web interactif, qui comprend 200 profils d'organisations s'intéressant principalement aux femmes et aux sexes spécifiques dans la consolidation de la paix en Afrique subsaharienne. En octobre 2003, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a lancé une nouvelle page Web pour appeler l'attention sur les sexes spécifiques et les activités relatives à la propriété intellectuelle.

44. Un certain nombre de fonds d'affectation spéciale ont été créés au sein d'entités des Nations Unies pour appuyer les activités menées en faveur de l'égalité des sexes. C'est ainsi que le Fonds d'affectation spéciale pour l'intégration des sexes à la Banque mondiale, subventionné par les Gouvernements norvégien et hollandais, a permis d'appuyer de nombreuses activités novatrices, notamment pour répondre aux besoins différents des hommes et des femmes pendant la phase de reconstruction de la République démocratique du Congo, et pour s'occuper des groupes d'hommes à haut risque dans le projet de prévention du VIH/sida au Sénégal, en Gambie et au Burkina Faso. En 2003, l'OIT a lancé le Fonds de partenariat pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes pour aider les interlocuteurs de plus de 25 pays à atteindre les objectifs de l'OIT sur l'égalité des sexes.

45. Le FMI a indiqué que dans le cadre de ses services consultatifs, il s'était efforcé d'améliorer la manière dont les deniers publics étaient dépensés – abandon des dépenses militaires excessives, conformément au Programme d'action de Beijing, au profit d'investissements dans les infrastructures, l'instruction élémentaire et les soins de santé. En mettant en œuvre l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, le FMI et la Banque mondiale ont aidé les pays à se fixer des objectifs, notamment en ce qui concerne les taux de scolarisation des filles dans le primaire, afin de donner un caractère définitif à l'allègement de la dette.

46. Un certain nombre d'entités ont encouragé l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les processus intergouvernementaux. Le Bureau des politiques et de la planification du développement du Département des affaires économiques et sociales, qui assure le secrétariat du Comité de la planification du développement, a indiqué qu'il fournissait au Comité des documents analytiques tenant compte des sexes spécifiques et comportant des données ventilées par sexe. Dans son rapport sur les mesures prises et les progrès réalisés pour ce qui est du suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/59/214), le Secrétaire général a souligné

que si l'on dénombrerait davantage de références aux femmes et à l'égalité des sexes dans les rapports présentés aux différentes commissions de l'Assemblée générale au cours de la période à l'examen, les sexospécificités n'en demeuraient pas moins insuffisamment prises en compte. Bon nombre de ces rapports n'y faisaient que hâtivement référence, et rares étaient ceux qui comportaient une véritable analyse des disparités liées au sexe assortie de recommandations sur les mesures à prendre.

47. Lors du lancement de l'Année internationale du microcrédit 2005, en novembre 2004, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Fonds international de développement agricole ont organisé conjointement une table ronde sur le thème de l'autonomisation des femmes par le microcrédit. Lors de sa onzième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a organisé une table ronde de haut niveau sur le commerce et la parité.

D. Entités des Nations Unies spécialisées dans la promotion de l'égalité entre les sexes

48. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action, les États Membres et les entités des Nations Unies ont reçu une aide directe du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et de la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales, d'UNIFEM et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW). Il s'agissait pour ces derniers de faire œuvre de sensibilisation, de fournir conseils et assistance, en particulier pour ce qui est de recherches sur la prise en compte des sexospécificités, d'octroyer des ressources et de lancer des activités à titre d'essai.

49. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme a appuyé et suivi les initiatives de lutte contre les inégalités entre les sexes dans tout le système. La Conseillère spéciale a fourni au personnel d'encadrement du système des informations et des avis susceptibles de lui faire mieux comprendre la lutte contre le sexisme et de contribuer au renforcement des capacités et à l'élaboration de méthodes et de moyens d'action. Les notes d'information sur la lutte contre les inégalités entre les sexes pour chaque secteur d'activité ont été rédigées en collaboration avec d'autres entités. Avec le concours de l'Office contre la drogue et le crime et la Division de la promotion de la femme, la Conseillère spéciale a établi des notes d'information sur les drogues et la lutte contre la drogue et sur le crime et la prévention du crime. Son bureau a joué un rôle de premier plan s'agissant de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, en organisant régulièrement des réunions d'information et en fournissant périodiquement des documents sur la lutte contre les inégalités entre les sexes à ceux des représentants spéciaux du Secrétaire général qui dirigeaient des missions de maintien et de consolidation de la paix.

50. La Division de la promotion de la femme a travaillé étroitement avec les gouvernements, ses partenaires des Nations Unies et de la société civile pour faciliter l'application du Programme d'action, y compris au moyen d'une stratégie de prise en compte des sexospécificités. Pour contribuer aux travaux de la Commission de la condition de la femme, la Division a organisé des réunions

d'experts afin de recueillir des informations sur les nouveaux problèmes et les nouvelles tendances touchant aux différents domaines du programme de travail pluriannuel de la Commission. Dans le cadre de son programme de coopération technique, la Division a donné une formation à l'art de la négociation et de la médiation à 70 dirigeantes africaines pour qu'elles puissent participer aux négociations de paix officielles. En collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales, elle a organisé, en Namibie et au Sénégal, des ateliers sur le renforcement des capacités des organes nationaux par le biais des TIC. Pour aider les gouvernements et d'autres intervenants à appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, elle a organisé des ateliers de formation et des colloques régionaux à Vienne en 1999, à Bangkok en 2002, à Arusha en 2003 et à Nassau, aux Bahamas, en 2004.

51. UNIFEM a fourni une aide financière et technique aux programmes touchant les droits fondamentaux de la femme, la participation des femmes à la vie politique et la sécurité économique des femmes. Il a ainsi contribué à la mise en place d'un système statistique national au Mexique qui permet de suivre la mise en œuvre des programmes nationaux de promotion de l'égalité des chances et de la femme; publié deux numéros du *Progrès de la femme à travers le monde*, en 2000 et en 2002; et étudié la question des femmes, de la paix et de la sécurité et la place qui leur est réservée dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour faciliter l'accès à l'information sur les femmes, la paix et la sécurité, UNIFEM a créé un portail Web (<WomenWarPeace.org>), qui centralise toutes les données provenant de diverses sources et contient des liens avec des rapports et des données émanant du système des Nations Unies, des milieux intellectuels et universitaires, d'organisations non gouvernementales et des médias. Ce portail permettra de suivre les progrès réalisés au niveau de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et incitera les chercheurs, les décideurs, les analystes et les organisations non gouvernementales à consigner, recueillir et communiquer, de manière régulière, des données et des analyses sur les femmes, la guerre et la paix.

52. L'INSTRAW a promu l'égalité des sexes et la cause de la femme dans le monde entier grâce à ses travaux de recherche, ses activités de formation et de collecte et de diffusion des données, définissant dans une publication sur la condition de la femme dans les conflits et la prévention des conflits un cadre d'analyse des démarches soucieuses d'équité des sexes concernant la paix et la sécurité. Il a également affiché des données sur les femmes dans les situations de conflit et de paix sur son site Web. À l'occasion de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et du Sommet mondial pour le développement durable, l'Institut a constitué une collection spéciale de documents, organisé des discussions en ligne et établi des documents récapitulant les grands problèmes rencontrés par les gouvernements, les nouvelles questions et les besoins en matière de recherche. Un projet de recherche commun sur la condition de la femme et les TIC lui a permis de proposer des mesures visant à combler le fossé numérique entre hommes et femmes et de contribuer ainsi aux débats du Sommet mondial sur la société de l'information.

E. Collaboration interinstitutions

53. La collaboration interinstitutions pour la promotion de l'égalité des sexes sur les plans national, régional et mondial s'est poursuivie et intensifiée depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. L'adoption par le Conseil économique et social de ses conclusions concertées 1997/2 sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes lui a donné un nouveau souffle et a recentré les activités sur la lutte contre les inégalités entre les sexes.

54. Le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, qui compte 60 membres, favorise la collaboration, la coordination et l'échange régulier d'informations sur la lutte contre le sexisme au sein du système des Nations Unies. Son objectif premier est de renforcer les capacités de prise en compte des spécificités des entités des Nations Unies et de promouvoir des approches et des méthodes cohérentes en la matière. Il prête également son appui aux mécanismes intergouvernementaux, en particulier aux grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Il est présidé par la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme.

55. Les activités du Réseau sont exécutées par des équipes spéciales s'occupant chacune de l'égalité des sexes en relation avec un domaine précis, comme les objectifs du Millénaire pour le développement; les TIC; la paix et la sécurité; les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement; le commerce; les ressources en eau; et le contrôle, l'évaluation et le suivi des résultats. C'est ainsi qu'à la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue en juin 2004, l'Équipe spéciale sur l'égalité des sexes et le commerce a lancé la publication *Trade and Gender – Opportunities and Challenges for Developing Countries* (Commerce et égalité des sexes – Perspectives et enjeux pour les pays en développement) en vue d'appeler l'attention des décideurs sur les incidences du commerce sur la situation de la femme. Le Réseau a organisé au cours de ses sessions annuelles des ateliers de formation à la lutte antisexiste, qui ont porté, entre autres, sur les méthodes d'action (2001), la formation et le renforcement des capacités (2002), les conférences mondiales (2003) et l'établissement de rapports et le suivi (2004).

56. Les commissions régionales ont beaucoup contribué au renforcement de la collaboration interinstitutions au niveau régional. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, par exemple, préside le Groupe de travail sur le renforcement du pouvoir d'action des femmes et l'égalité entre les sexes, qui compte également comme membres locaux et régionaux des organisations non gouvernementales et des organismes de la société civile. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes organise tous les ans une réunion interinstitutions pour coordonner l'action menée dans la région.

57. La collaboration interinstitutions a également fait avancer la promotion de l'égalité des sexes et des droits de la femme au niveau des pays. Les groupes spécialisés dans l'intégration d'une perspective sexospécifique ont joué un rôle important dans certains pays⁵, en regroupant les ressources, favorisant le dialogue, élaborant des stratégies et des plans d'action communs, menant des activités de mobilisation, éveillant l'intérêt des décideurs, des fonctionnaires et du personnel des Nations Unies et soutenant l'action des gouvernements.

III. Obstacles et défis à relever

58. Les entités des Nations Unies ont cité un certain nombre d'obstacles à l'application du Programme d'action et des documents issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

59. Plusieurs d'entre elles ont dit avoir des difficultés à donner une formation efficace à leur personnel tous niveaux confondus. Les nombreux mouvements de personnel, le manque de ressources financières et humaines ainsi que l'incrédulité quant aux problèmes liés à la condition de la femme et l'absence de mesures d'incitation à suivre les formations ont été présentés comme quelques-uns des obstacles. Le Programme alimentaire mondial a tenté de remédier au problème en intégrant l'égalité des sexes dans ses programmes de formation. Pour s'assurer de la compétence de son personnel dans ce domaine, le PNUD a exigé que tous ses fonctionnaires suivent une formation sur l'égalité des sexes.

60. Une autre difficulté était de faire en sorte que l'analyse des sexes spécifiques fasse partie intégrante de l'élaboration, de la planification et de l'application des programmes. ONU-Habitat a abordé la question en procédant à une auto-évaluation par le biais d'un questionnaire qui doit lui permettre de cerner comment son personnel traite les problèmes liés à la condition de la femme dans son travail de tous les jours et de définir les besoins en matière de personnel qualifié. La Banque mondiale a souligné qu'il était nécessaire de renforcer les capacités de son personnel dans les domaines de la politique économique, du développement des zones rurales, de la protection sociale et de l'infrastructure.

61. La plupart des entités des Nations Unies ont indiqué que le manque de mécanismes de suivi, de contrôle et d'évaluation véritablement continuaient de constituer un obstacle. On a également noté le manque d'accès aux données ventilées par sexe et aux informations et indicateurs sexospécifiques et le fait qu'ils étaient peu utilisés. La FAO a signalé qu'il fallait élaborer des méthodes de suivi et d'évaluation associant les mesures quantitatives habituelles à des indicateurs qualitatifs.

62. Le manque de données ventilées par sexe et l'inclusion limitée des données existantes dans la majorité des analyses statistiques ont constitué des obstacles majeurs. La Commission économique pour l'Afrique a souligné que les données ventilées par sexe étaient particulièrement importante si l'on voulait démontrer le caractère essentiel de l'égalité des sexes dans les stratégies de développement nationales, faire disparaître les malentendus persistants et vaincre les résistances à la prise en compte des sexes spécifiques. L'OIT a souligné qu'il convenait de disposer de meilleures données et indicateurs sur les écarts de revenus entre hommes et femmes, la participation des hommes et des femmes aux processus de prise de décisions et leurs places respectives dans l'économie parallèle.

63. Le manque de transparence constitue également un obstacle. Il existe peu de mécanismes de contrôle des responsabilités au sein du système des Nations Unies.

64. Plusieurs entités ont souligné l'importance du manque de ressources financières. Certains ont insisté sur l'inadéquation entre leurs programmes de travail et les ressources allouées au budget ordinaire. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a relevé avec préoccupation l'insuffisance des fonds prévus pour les activités de sensibilisation aux inégalités entre les sexes et à la lutte contre

le sexisme. Certaines entités, y compris celles qui misent entièrement sur des fonds extrabudgétaires pour leurs activités en faveur de l'égalité des sexes, ont souligné leur difficulté à programmer des activités à long terme et la nécessité de créer des mécanismes de financement fiables. L'Organisation internationale du Travail a demandé un accroissement des ressources budgétaires correspondant à la promotion de l'égalité des sexes de façon à pouvoir intégrer la problématique hommes-femmes dans tous les grands projets et programmes.

IV. Conclusions et recommandations

65. **Les entités des Nations Unies ont beaucoup fait pour faciliter la mise en œuvre du Programme d'action et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire. La plupart d'entre elles ont élaboré des politiques et des stratégies de lutte contre le sexisme et, pour les appliquer, se sont dotées de mécanismes institutionnels. Des spécialistes des questions de parité des sexes, bien que peu nombreux et pourvus de peu de moyens d'action, sont en place dans la plupart des entités des Nations Unies pour promouvoir la lutte contre les inégalités des sexes. La majorité des entités ont entrepris de sensibiliser leur personnel à la question. Des moyens et des méthodes d'action ont été élaborés et utilisés. En dépit de ces réalisations, la lutte contre les inégalités des sexes demeure difficile, notamment parce que le personnel n'est pas suffisamment sensibilisé à la question et ne dispose pas des compétences adéquates, que les activités ne sont pas suffisamment contrôlées et évaluées, que les responsabilités sont peu assumées et que les données ventilées par sexe et les ressources sont insuffisantes.**

66. **La Commission de la condition de la femme souhaitera peut-être inciter les entités des Nations Unies, dans les limites de leur mandat, à :**

a) **Continuer d'aider les gouvernements, ainsi que la société civile, à appliquer le Programme d'action de Beijing et les textes issus de la session extraordinaire;**

b) **Renforcer leurs politiques générales de lutte contre les inégalités entre les sexes et affiner leurs stratégies et plans d'action en définissant des objectifs et des cibles mesurables assortis de délais et d'indicateurs nécessaires au suivi et à l'évaluation;**

c) **Pousser davantage leur personnel d'encadrement à l'action et chercher à obtenir des administrateurs et de leurs subordonnés des résultats par des encouragements, des récompenses et des sanctions, y compris dans le cadre du système d'évaluation et de notation;**

d) **Faire suivre à tout leur personnel une formation obligatoire à la lutte contre le sexisme, le former en permanence sur les questions liées aux différences entre les sexes, y compris en incluant cette question dans leurs principaux programmes de formation, et évaluer l'efficacité gagnée par leur personnel grâce aux programmes de formation existants;**

e) **Donner à leur personnel les moyens d'étudier les problèmes selon des critères de sexe et lui demander de le faire systématiquement lorsqu'il élabore des politiques ou des programmes;**

f) **Faire en sorte que la problématique hommes-femmes occupe une plus grande place dans les plans à moyen terme et les budgets-programmes, et que les problèmes liés à la condition de la femme soient davantage pris en compte dans la planification et l'allocation des ressources financières;**

g) **Rendre obligatoire l'établissement de rapports sur les progrès réalisés et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans le cadre des processus de contrôle et d'évaluation existants et effectuer des études nécessaires à cette fin;**

h) **Inciter davantage les entités des Nations Unies à confronter expériences, méthodes d'action et enseignements tirés, aussi bien entre elles qu'avec les gouvernements et la société civile;**

i) **Traiter des problèmes des femmes dans tous leurs rapports aux organes intergouvernementaux, y compris l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses commissions techniques et le Conseil de sécurité;**

j) **Faire en sorte que les problèmes des femmes soient systématiquement pris en compte dans les domaines les plus importants, à savoir la macroéconomie, le commerce et les investissements internationaux, le transport, la fiscalité et les finances.**

67. **Pour ce qui est des mécanismes de coordination interinstitutions, la Commission de la condition de la femme souhaitera peut-être également recommander :**

a) **Au Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes de continuer à élaborer des politiques, renforcer les capacités, mettre au point des méthodes et moyens d'action, mettre en commun les meilleures pratiques et mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation efficaces et d'aider concrètement ses membres à lutter contre les inégalités entre les sexes et à en rendre compte annuellement au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination;**

b) **À tous les mécanismes interinstitutions de tenir compte du principe de l'égalité des sexes dans leur travail.**

Notes

¹ D'autres exemples d'activités menées par des entités des Nations Unies figurent dans des rapports précédents du Secrétaire général à la Commission de la condition de la femme (E/CN.6/1997/2, E/CN.6/1998/2, E/CN.6/1999/2, E/CN.6/2000/2, E/CN.6/2001/2, E/CN.6/2002/2, E/CN.6/2003/2 et E/CN.6/2004/3), au Conseil économique et social (E/1997/66, E/1998/53, E/1999/54, E/2000/77, E/2001/78 et E/2004/59), et à l'Assemblée générale (A/51/322, A/52/281, A/53/308, A/54/264, A/55/293 et A/56/319).

² Les partenaires participant à cette initiative sont : le Center for Women's Global Leadership (CWGL), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Campagne mondiale pour l'éducation, la Global Campaign for Microbicides, HelpAge International, le Centre international de recherche sur les femmes (ICRW), la Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH/sida (ICW), l'International Partnership for Microbicides, la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM),

l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines (YWCA).

³ <<http://www.eclac.org/mujer>>.

⁴ <<http://www.irinnews.org>>.

⁵ En mai 2003, on comptait 86 groupes spécialisés dans l'intégration d'une perspective sexospécifique dans 78 des 135 bureaux de pays du PNUD, alors qu'il n'y en avait que 58 en 1998.
